



Chers collègues du terrain et du siège de Philip Morris France,

À la suite de la réunion de négociation du 15 novembre avec les Organisations Syndicales et la Direction, voici les points de négociation et les avancées.

Certaines mesures seront validées sous réserve d'un accord majoritaire. La CGT restera dans sa démarche de dialogue et de négociation équitable pour l'ensemble des collaborateurs du siège et du terrain. La prochaine réunion de négociation sera prévue le 20 novembre

• **Augmentation de salaires** pour les postes suivants :

- ✓ 15% pour les postes de SAR,
  - ✓ 5% et + pour les CEAC,
  - ✓ 5% et + pour les ROC (une négociation pour la mise en place d'un bonus à venir).
- La Direction s'engage à réservé en priorité les postes vacants aux candidatures internes avant de recruter en externe. Nous serons extrêmement vigilants sur ce point.
- La Direction s'engage à privilégier les candidatures internes des CEDEC, CEAC et SAR pour les futurs postes de ROC avant de recruter en externe. La CGT sera particulièrement attentive à ce point, car elle estime que les compétences nécessaires existent déjà parmi les salariés actuels.
- À la suite de notre dernière communication et aux différentes remontées que nous avons eu de la part des salariés, nous demandons à la Direction de communiquer sur les conditions de travail du poste de SAR et le poste de CEAC.
- **Retour au forfait repas pour le déjeuner et le diner 20,70€ sans justificatif (plafond URSSAF)** pour les postes de CEAC et SAR.
- **Mise en place du forfait pour les postes ROC** (pour les repas pris hors domicile). Le réel restera applicable dans le cadre des TA.
- **Au terme de la période de mobilité interne, si des postes de ROC reste vacant, les SAR ou CEAC auront la possibilité d'y postuler.**
- Période d'adaptation sur les nouveaux postes de **3 mois** au lieu de **1 mois** avec possibilité de conserver l'option du départ externe avec les indemnités.
- **Durée du congé de reclassement :**
- ✓ 8 mois pour les -40 ans aucun changement,
  - ✓ 12 mois pour les 40 à – 55 ans au lieu de 11 mois,
  - ✓ 16 mois pour les 55+ et RQTH au lieu de 12 mois.

- Le salarié percevrait une allocation dont le montant serait fixé à **75%** de salaire brut mensuel calculé sur les 12 derniers mois, au lieu de **65%** initialement proposé.
- **Le montant du plafond pour les nuitées d'hôtel sera réévalué** afin de s'adapter aux tarifs de la zone géographique (étude en cours).
- **Accompagnement pour la mobilité géographique interne (prime de rideau de 5 000€, double loyer sur une période de 6 mois)**

- Indemnité de perte du véhicule d'un montant de **400 €brut** pour les CEDEC et de **500€ brut** pour les RC **pendant 6 mois** (hors préavis).
- Ajout de la catégorie **commerce immobilier locatif saisonnier** dans le parcours d'éligible au plan de départ volontaire.
- **Prise en charge par PMF des cotisations à la retraite complémentaire** et maintien du téléphone mobile (accès Concur) pendant la durée du congé de reclassement.
- **Prime de concrétisation rapide** (si concrétisation reclassement interne) :
  - ✓ Dans les 3 premiers mois = **75 %** des allocations restantes
  - ✓ Entre le **4<sup>ième</sup>** et **6<sup>ième</sup>** mois = **60%** des allocations restantes
  - ✓ Entre le **7<sup>ième</sup>** et **9<sup>ième</sup>** mois = **40 %** des allocations restantes
  - ✓ Entre le **10<sup>ième</sup>** et **13<sup>ième</sup>** mois = **10 %** des allocations restantes
- **Indemnités différentielles de salaire pour les – de 55 ans :**
  - ✓ 10 % le **1<sup>er</sup>** trimestre,
  - ✓ 8 % le **2<sup>ième</sup>** trimestre,
  - ✓ 6 % le **3<sup>ième</sup>** trimestre,
  - ✓ 4 % le **4<sup>ième</sup>** trimestre.
- Aides à la création ou à la reprise d'entreprise de **10.000 euros** au lieu de **8.000 euros** et si rachat d'un fonds de commerce aide à hauteur de **15.000 euros**.

D'autres mesures sont encore en discussion avec la Direction.

**Soyez assurés que la CGT défend l'intérêt du plus grand nombre**

**et qu'elle ne cédera rien tant que**

**les contre-propositions de la Direction ne seront pas acceptables**  
**et à la hauteur des moyens du groupe Philip Morris International.**

